

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois et le huit mars, à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian-Florian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 Mars 2023

Date d'affichage : le 2 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 4 = 48

Votants par procuration : 4

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José

Procurations :

Mme BARBIER Mireille à M. CATHALA Serge

M. OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés: M. ZUCCONI Jean-Pierre, Mme AUBERT Martine, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane.

Absents : MM. BRESSET Cyrille, SIPEIRE Jacky, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. Jacques DAUTHEVILLE

Début de séance : 18h04

Délibération n°032/2023 : Vote du compte administratif 2022 de la ZAM du Coutach à Liouc avec clôture du budget au 26/10/2022

Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 de la ZAM du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	244 281.63 €
Recettes (b)	0 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 244 281.63 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	244 281.63 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

Il précise que suite à la clôture du budget au 26/10/2022, l'excédent d'un montant de 244 281.63€ a été transféré à l'article 7551 du budget Principal.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 06 avril 2022 approuvant le Budget de la ZAM du Coutach à Liouc de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 26/10/2022 décidant de la clôture du budget de la ZAM du Coutach à Liouc  
Considérant que l'excédent d'un montant de 244 281.63€ a été transféré à l'article 7551 du budget Principal,

Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## ADOpte à l'unanimité

*Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote*

- le Compte Administratif 2022 du budget de la ZAM du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

• FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	244 281.63 €
Recettes (b)	0 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 244 281.63 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	244 281.63 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/03/2023

Application agréée E-legalite.com

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

 Le Président de séance  
Cyril MOH

Certifiée exécutoire compte-tenu  
de la transmission en sous-préfecture le  
de la publication :